



Dans un contexte de montée des actes racistes, antisémites ou discriminatoires dans la société et à l'École, l'École doit rester un espace de cohésion sociale, de rencontre entre les cultures, de confrontation à d'autres représentations et d'autres histoires.



Tous les élèves ont le droit de s'épanouir à l'abri des discours de haine, des discriminations, des préjugés et des actes violents



"Le racisme et l'antisémitisme minent le projet républicain qui proclame l'égalité des citoyens devant la loi sans « distinction d'origine, de race ou de religion » et le respect de la dignité humaine. Les idéologies qui les fondent sont une menace pour l'ensemble de la société. Elles combattent la démocratie, s'appuient sur ou nourrissent des théories complotistes qui remettent en cause l'État de droit et attisent les violences contre les individus et des groupes ciblés.

Face à ces fléaux, l'École n'est pas seulement un rempart : elle est le lieu où se construit notre destinée partagée, le berceau de l'humanisme qui reconnaît en chaque femme et chaque homme un être doué des mêmes droits et des mêmes devoirs".

Édouard GEFREY, ministre de l'éducation nationale.

Préface du Vademecum - Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées aux origines à l'École. Comprendre, réagir, prévenir.



PRINCIPES ET OBLIGATIONS DE L'ÉCOLE ET DE TOUS LES PERSONNELS



L'École n'est pas le lieu d'affirmation, de comparaison ou de hiérarchisation des allégations partisans, des mémoires particulières. Elle est celui de la mise en perspective, de la prise de distance par la réflexion, l'explication, la délibération, qui s'appuient sur un savoir produit par la recherche.



Les professeurs, comme l'ensemble des personnels éducatifs, ont un devoir de neutralité face à des questions qui peuvent diviser la société. Ils ont la responsabilité, notamment par leurs enseignements et leurs actions, de faire vivre concrètement les principes de respect, d'égalité, de lutte contre les formes de discriminations.



La loi punit le racisme, l'antisémitisme, les discriminations car ils n'affectent pas seulement les personnes, mais aussi l'ensemble de la société en ce qu'ils portent atteinte aux valeurs démocratiques et républicaines.



Tout agissement à caractère raciste, antisémite, toute discrimination, doivent être signalés à la hiérarchie. L'objectif est de pouvoir reconnaître, soutenir et protéger les victimes directes et indirectes et de poser une limite éducative aux auteurs.



VADEMECUM : COMPRENDRE, RÉPONDRE AUX AGISSEMENTS, PRÉVENIR

PARTIE 1 : COMPRENDRE

✓ Analyse de situations (pourquoi distinguer racisme et antisémitisme, fondements juridiques...)

✓ Définitions (fiche 1)
✓ Points de droit (fiche 2)
✓ Questions vives (fiche 3)

PARTIE 2 : RÉPONDRE

✓ Nombreuses études de cas élaborées en partenariat avec l'UNESCO.

✓ Appropriation des méthodes d'analyse et de traitement des situations.

PARTIE 3 : PRÉVENIR



- Par tous les enseignements dispensés au sein de l'établissement.
- Par toutes les actions éducatives menées dans l'établissement et sur le territoire.

Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT - Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2026-2029).

Vademecum - Agir contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine. (2026)